

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE SOMME - TRINOVAL

TERRITOIRE C1

ECHEANCIER DE PRELEVEMENT 2025 REDEVANCE RESIDENCE SECONDAIRE

Pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, vous avez opté pour le prélèvement automatique. Vous serez donc prélevé du montant indiqué suivant l'échéancier ci-dessous.

Date	Montant
26 mai 2025	36 €
26 juin 2025	36 €
25 juillet 2025	36 €
26 août 2025	36 €
26 septembre 2025	36 €
27 octobre 2025	35 €
Total	215,00 €

PENSEZ A SURVEILLER L'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE COMPTE